

FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE

Fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008
et le décret n°2009-158 du 11 février 2009
33, boulevard Ferdinand de Lesseps – 13014 Marseille

Siret : 794 415 554 00011

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

- Montant de la dotation : 200.000 euros versés le 4 janvier 2013
- Montant des ressources en fin d'exercice : NEANT
- Dépenses d'intérêt général : NEANT
- Dépenses de fonctionnement : 55 euros
- Appel à la générosité du public : NON
- Publication des comptes sur le site du Journal Officiel : OUI
- Rapport d'activité 2012 : En annexe
- Fonctionnement interne : En annexe paragraphe II
- Rapport avec les tiers : En annexe paragraphe III
- Liste des actions d'intérêt général financé par le fonds et leur montant : NEANT
- Liste des personnes morales bénéficiaires des rétributions et leur montant : NEANT
- Liste des libéralités reçues/Appel à la générosité du public : NEANT

Marseille, le 15 mai 2013.

Le Président :



FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE

Fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008
et le décret n°2009-158 du 11 février 2009
33, boulevard Ferdinand de Lesseps – 13014 Marseille

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Chers Administrateurs,

Nous vous avons réunis en Conseil d'Administration en application des statuts pour vous rendre compte de l'activité du FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

I – RAPPEL DU CONTEXTE DES FAITS MARQUANTS

La COMPAGNIE FINANCIERE DE PARTICIPATION représentée par son Président a constitué un fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008.

Le fonds de dotation COMPAGNIE FRUITIERE a pour finalité ultime d'être une structure de préfiguration de la fondation reconnue d'utilité publique qui sera dénommée FONDATION DE LA COMPAGNIE FRUITIERE.

Dans l'attente de la reconnaissance d'utilité publique de la future fondation, le FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE entend être un organisme d'intérêt général à caractère humanitaire et menant, directement ou indirectement, des actions de solidarité ayant pour objet de venir en aide, en France comme dans les pays les plus défavorisés, aux populations les plus démunies pour satisfaire leurs besoins indispensables et favoriser leur insertion et leur promotion sociale au moyen d'une aide matérielle et/ou immatérielle et/ou d'un soutien humanitaire, notamment en :

- Favorisant l'accès à la santé et à l'éducation, ainsi que l'indépendance alimentaire de ces pays en soutenant les zones rurales ;
- Contribuant à l'amélioration de la vie quotidienne des populations, notamment en favorisant l'accès au logement, à l'eau et à l'électricité et à la salubrité publique ;
- Agissant en faveur de la prévention de l'environnement ;
- Encourageant les échanges humains, techniques, culturels et artistiques entre la France et notamment les pays africains.

L'exercice social a une durée de 12 mois, à l'exception de l'exercice 2012 qui a démarré le 12 juin 2012, date de création du fonds, pour se terminer le 31 décembre 2012.

R. *H.*

Le FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE est administré par un Conseil d'Administration composé de 6 Administrateurs.

Le Président du FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE est Monsieur Robert FABRE.

II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

1 – Le Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2012, les 6 Administrateurs en place sont :

- Monsieur Robert FABRE, Président de COMPAGNIE FINANCIERE DE PARTICIPATION,
- Monsieur Jérôme FABRE, Administrateur de Société,
- Monsieur Charles FABRE, Administrateur de Société,
- Madame Marie-Christine FAURE épouse FABRE, Administrateur de Société,
- Madame Marie-Christine PEGUIN épouse FABRE,
- Monsieur William F. FEENEY, Administrateur de Société.

2 – Le Trésorier et le Secrétaire Général

Monsieur Charles FABRE est le Trésorier du Fonds.

Monsieur Jérôme FABRE est le Secrétaire Général du Fonds ;

3 – Le Comité consultatif d'investissement

Le FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE n'ayant pas atteint la somme d'un million d'euros, il n'a pas été désigné de Comité consultatif d'investissement.

4 – Modalités de financement

Le FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE a été dotée d'une somme de 200.000 euros. COMPAGNIE FINANCIERE DE PARTICIPATION a versé cette dotation le 4 janvier 2013.

Les ressources du Fonds se composent :

- Des dons manuels issus de campagne d'appel à la générosité du public autorisée,
- Des recettes provenant des activités du Fonds,
- Des revenus des biens et valeurs de toute nature appartenant au Fonds,
- De toute autre ressource non interdite par la loi et le règlement.

III – RAPPORT D'ACTIVITE

Le second semestre de l'année 2012 a été mis à profit pour :

- Créer dès septembre 2012 l'association ivoirienne « Hôpital Saint Jean Baptiste », en partenariat avec l'Ordre de Malte France et la société SCB (Société d'études et de développement de la Culture Bananière, filiale de production de la Compagnie Fruitière en Côte d'Ivoire) : cette association a pour vocation d'encadrer l'activité du futur hôpital de Bodo, que la Compagnie Fruitière et l'Ordre de Malte France ont décidé de construire dans la région de Tiassalé ; cet hôpital devrait être opérationnel mi-2014 ;

Rv H.

- Finaliser les études techniques et financières du projet de l'hôpital Saint Jean Baptiste ;
- Sélectionner le Maître d'Ouvrage Délégué et le Cabinet d'architecte qui auront la charge de conduire la réalisation de ce projet ;
- Préparer les dossiers d'appel d'offres et lancer les appels à soumission auprès des entreprises présentes en Côte d'Ivoire pour la réalisation du bâti et l'acquisition des équipements du futur hôpital ;
- Instruire des dossiers de demandes de financement pour le projet de l'hôpital Saint Jean Baptiste auprès de bailleurs de fonds internationaux (Agence Française de Développement en France et DEG en Allemagne) et de l'Etat ivoirien ;
- Approcher les principaux interlocuteurs de la Compagnie Fruitière et de l'Ordre de Malte France pour faire connaître le projet de l'hôpital Saint Jean Baptiste, et lever des fonds complémentaires pour boucler le plan de financement de l'hôpital ;
- Créer en décembre 2012 l'association camerounaise « Hôpital Saint Jean de Malte » en partenariat avec l'Ordre de Malte France et la société PHP (Plantations du Haut Penja, filiale de production de la Compagnie Fruitière au Cameroun) : cette association encadre l'activité de l'hôpital de Njombé, dont la gestion courante est déléguée à l'Ordre de Malte France.

IV – PERSPECTIVES 2013

- En 2013, le FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE devrait recevoir une dotation supplémentaire de l'ordre de 500.000 euros, ce qui porterait sa dotation totale à environ 700.000 euros ;
- Cette dotation permettra au FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE de continuer à soutenir les actions déjà entreprises dans le domaine de la santé, en prenant part au plan de financement de l'hôpital Saint Jean Baptiste en Côte d'Ivoire (qui devrait être opérationnel mi-2014), et en apportant son appui financier à l'exploitation de l'hôpital Saint Jean de Malte au Cameroun ;


Après vous avoir présenté le rapport d'activité de l'exercice 2012 du FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE d'une durée légèrement supérieure à 6 mois, nous passons la parole à Monsieur Charles FABRE, trésorier, qui vous présentera le rapport financier de l'exercice 2012.

Marseille, le 15 mai 2013.

Robert FABRE, Président :



Jérôme FABRE, Secrétaire Général :



FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE

Fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008
et le décret n°2009-158 du 11 février 2009
33, boulevard Ferdinand de Lesseps – 13014 Marseille

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

Chers Administrateurs,

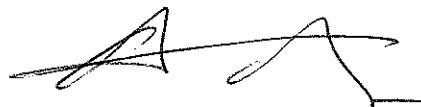
Nous vous avons réunis en Conseil d'Administration en application des statuts pour vous rendre compte du rapport financier du FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous informons que la dotation en capital du fondateur COMPAGNIE FINANCIERE DE PARTICIPATION, d'un montant de 200.000 euros, n'a été effectuée que le 4 janvier 2013.

Les comptes de l'exercice 2012 présentent une perte de 55,00 euros que nous vous proposons d'affecter au compte report à nouveau.

Marseille, le 15 mai 2013.

Le Trésorier :



FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE

Fonds de dotation régi par la loi n° 2008-776 du 4 août 2008
et le décret n°2009-158 du 11 février 2009
33, boulevard Ferdinand de Lesseps – 13014 Marseille

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUILLET 2013

L'an deux mille treize,

Et le douze juillet, à dix-huit heures,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, au siège social, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Sont présents :

- Monsieur Robert FABRE, Président,
- Monsieur Jérôme FABRE, Secrétaire Général,
- Monsieur Charles FABRE, Trésorier,
- Madame Marie-Christine FAURE épouse FABRE,
- Madame Marie-Christine PEGUIN épouse FABRE,

Absent et excusé :

- Monsieur William F. FEENEY.

Monsieur Patrick DALLO, Commissaire aux Comptes, a été régulièrement convoqué.

Monsieur Robert FABRE, Président constate que la moitié au moins des membres du Conseil d'Administration sont présents et que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Rb Jc P

En conséquence, le Conseil est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition du Conseil d'Administration :

- les statuts du FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives du FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- le rapport d'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- le rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par la loi et les dispositions statutaires ont été tenus à la disposition des membres du Conseil d'Administration, au siège social, à compter de leur convocation.

Le Conseil lui donne acte de ces déclarations.

Le Président donne lecture du rapport d'activité de l'exercice 2012. Puis il passe la parole à Monsieur Charles FABRE, Trésorier, qui donne lecture du rapport financier de l'exercice 2012.

Enfin, le Président fait donner lecture du rapport du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président propose de passer à l'examen et à l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2012 font apparaître une perte de 55,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés et affecte la perte de l'exercice s'élevant à 55,00 euros au compte report à nouveau.

En conséquence, le Conseil d'Administration donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au Président, au Trésorier et au Secrétaire Général pour ledit exercice.

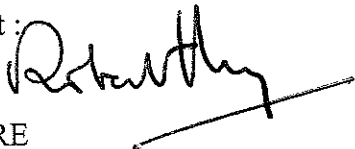
Conformément aux statuts du FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE, les comptes annuels, le rapport du Commissaire aux comptes, le rapport d'activité, le rapport financier ainsi que la délibération du Conseil d'Administration ayant approuvé ces documents, seront adressés dans les meilleurs délais au Préfet des Bouches du Rhône.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le Secrétaire Général et un Administrateur.

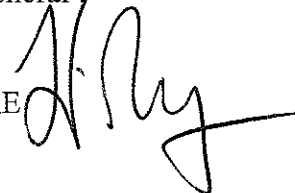
Le Président :

Robert FABRE



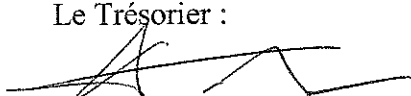
Le Secrétaire Général :

Jérôme FABRE



Le Trésorier :

Charles FABRE



COMPTES ANNUELS

2012

Période du 21/06/2012 au 31/12/2012

FONDS DE DOTATION CIE FRUITIERE

33 boulevard Ferdinand de Lesseps
13014 MARSEILLE

Tél.

Fax.

APE : 8899B-

Siret : 79441555400011

CABINET PICHAUD

Danielle Pichaud
Expert-Comptable inscrit au tableau de l'ordre de la région de Marseille
Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Compagnie régionale
d'Aix-en-Provence

Pascale Donato

Expert-Comptable inscrit au tableau de l'ordre de la région de Marseille
Commissaire aux Comptes inscrit auprès de la Compagnie régionale
d'Aix-en-Provence

83 Rue Sylvabelle

13006

MARSEILLE

Tél. 04 91 37 22 35

Fax. 04 91 37 25 05

Courriels: dp@cabinet-pichaud.com

p.donato@cabinet-pichaud.com

 **Sommaire**

1. Comptes annuels	1
Attestation d'Expert Comptable	2
Bilan	3
Compte de résultat	5
Annexe	6
<i>Règles et méthodes comptables</i>	7
<i>Notes sur le bilan</i>	8
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	10

COMPTES ANNUELS

2012

Période du 21/06/2012 au 31/12/2012

Comptes annuels

Attestation d'Expert Comptable

COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association FONDS DE DOTATION CIE FRUITIERE relatifs à l'exercice du 21/06/2012 au 31/12/2012.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montant en Euro
Total bilan	
Total des ressources	
Résultat net comptable (Déficit)	-55

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à Marseille
Le 15/05/2013

Danielle Pichaud
Expert-Comptable

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets et droits assimilés			
Droit au bail			
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immob. en cours / Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées			
TIAP & autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF IMMOBILISE			
Stocks			
Matières premières et autres approv.			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Usagers et comptes rattachés			
Autres créances			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités			
Charges constatées d'avance			
ACTIF CIRCULANT			
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Prime de remboursement des obligations			
Ecarts de conversion - Actif			
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL DE L'ACTIF			

Bilan

	Net au 31/12/12
PASSIF	
Fonds associatifs sans droit de reprise	
Ecart de réévaluation	
Réserves indisponibles	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
RESULTAT DE L'EXERCICE	-55
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
FONDS PROPRES	-55
Apports	
Legs et donations	
Subventions affectées	
Fonds associatifs avec droit de reprise	
Résultat sous contrôle	
Droit des propriétaires	
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Fonds dédiés sur subventions	
Fonds dédiés sur autres ressources	
FONDS DEDIES	
Emprunts obligataires convertibles	
<i>Emprunts</i>	
<i>Découverts et concours bancaires</i>	55
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	55
Emprunts et dettes financières diverses	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Instruments de trésorerie	
Produits constatés d'avance	
DETTES	55
Ecart de conversion - Passif	
ECARTS DE CONVERSION	
TOTAL DU PASSIF	

Compte de résultat

	du 21/06/12 au 31/12/12 7 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises et Transferts de charge				
Cotisations				
Autres produits				
Produits d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	55		55	
Impôts et taxes				
Salaires et Traitements				
Charges sociales				
Amortissements et provisions				
Autres charges				
Charges d'exploitation	55		55	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-55		-55	
Opérations faites en commun				
Produits financiers				
Charges financières				
Résultat financier				
RESULTAT COURANT	-55		-55	
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	-55		-55	

COMPTES ANNUELS

2012

Période du 21/06/2012 au 31/12/2012

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS DE DOTATION CIE FRUITIERE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 0 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 55 Euro. L'exercice a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 21/06/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/05/2013 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise				
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau				
Résultat de l'exercice			55	-55
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs			55	-55

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 55 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	55	55		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	55	55		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés				

 **Notes sur le compte de résultat**

**FONDS DE DOTATION
COMPAGNIE FRUITIERE**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

PATRICK DALLO

EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL
D'AIX-EN-PROVENCE

59, AVENUE DU 24 AVRIL 1915
13012 MARSEILLE

TÉL : 04 91 93 91 54
FAX : 04 91 88 21 91
MAIL : patrick.dallo@wanadoo.fr

SIRET : 414 062 166 00031

PATRICK DALLO

EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL
D'AIX-EN-PROVENCE

59, AVENUE DU 24 AVRIL 1915
13012 MARSEILLE

TÉL : 04 91 93 91 54
FAX : 04 91 88 21 91
MAIL : patrick.dallo@wanadoo.fr

SIRET : 414 062 166 00031

AUX MEMBRES DU

FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE

**Siège social : 33, bd Ferdinand de Lesseps
13014 MARSEILLE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

PATRICK DALLO

EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
INSCRIT PRÈS LA COUR D'APPEL
D'AIX-EN-PROVENCE

59, AVENUE DU 24 AVRIL 1915
13012 MARSEILLE

TÉL : 04 91 93 91 54

FAX : 04 91 88 21 91

MAIL : patrick.dallo@wanadoo.fr

SIRET : 414 062 166 00031

Aux Membres,

En exécution de la mission complémentaire qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2012, d'une durée de 7 mois, sur :

- le contrôle des comptes annuels du FONDS DE DOTATION COMPAGNIE FRUITIERE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - VERIFICATION ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

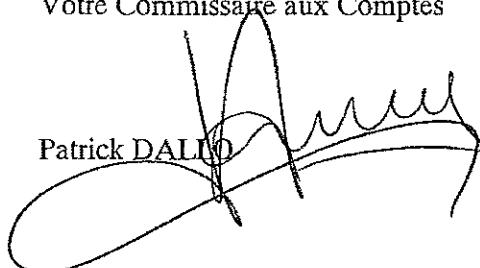
Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

FAIT A MARSEILLE

LE 27 Juin 2013

Votre Commissaire aux Comptes

Patrick DALMO



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12
ACTIF			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais de recherche et de développement			
Concessions, brevets et droits assimilés			
Droit au bail			
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériel et outillage			
Autres immobilisations corporelles			
Immob. en cours / Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées			
TIAP & autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
ACTIF IMMOBILISE			
Stocks			
Matières premières et autres approv.			
En cours de production de biens			
En cours de production de services			
Produits intermédiaires et finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances			
Usagers et comptes rattachés			
Autres créances			
Divers			
Valeurs mobilières de placement			
Instruments de trésorerie			
Disponibilités			
Charges constatées d'avance			
ACTIF CIRCULANT			
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
Prime de remboursement des obligations			
Ecart de conversion - Actif			
COMPTES DE REGULARISATION			
TOTAL DE L'ACTIF			

FONDS DE DOTATION CIE FRUITIERE

COMPTES ANNUELS

Bilan

		Net au 31/12/12
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		55
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES		55
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DÉDIÉS		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		55
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		55
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES		55
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF		

Compte de résultat

	du 21/06/12 au 31/12/12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var abs (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises et Transferts de charge				
Cotisations				
Autres produits				
Produits d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	55			55
Impôts et taxes				
Salaires et Traitements				
Charges sociales				
Amortissements et provisions				
Autres charges				
Charges d'exploitation	55			55
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	55			55
Opérations faites en commun				
Produits financiers				
Charges financières				
Résultat financier				
RÉSULTAT COURANT	55			55
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCÉDENT OU DÉFICIT	55			55